

## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 12 décembre 2007**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Claude Comeau

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

### ORDRE DU JOUR

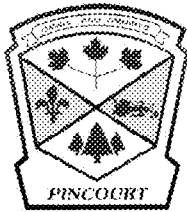
1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2008
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2008-2009-2010
- 5 a) Adoption du règlement numéro 789 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2008
- 5 b) Adoption du règlement numéro 790 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2008
- 5 c) Adoption du règlement numéro 791 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2008
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2008 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2008 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale du 12 décembre 2007

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



## Ville de **PINCOORT**

2007-12-458 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35 , d'ouvrir la séance spéciale du 12 décembre 2007.

2007-12-459 SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2007

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

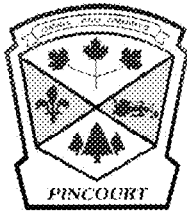
D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 décembre 2007.

2007-12-460 SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2008 comme suit :

	<u>Budget 2008</u>
<b><u>Revenus</u></b>	
Taxes	13 642 700 \$
Paiements tenant lieu de taxes	363 600 \$
Transferts	264 500 \$
Services rendus	578 200 \$
Imposition de droits	768 600 \$
Amendes et pénalités	102 000 \$
Intérêts	190 500 \$
Autres revenus	155 200 \$
	<u>16 065 300 \$</u>
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	
Administration générale	2 088 570 \$
Sécurité publique	2 288 000 \$
Transport	2 656 700 \$
Hygiène du milieu	4 152 330 \$
Santé et bien-être	86 320 \$
Aménagement, urbanisme et développement	435 310 \$
Loisirs et culture	1 785 140 \$
Frais de financement	1 001 830 \$
	<u>14 494 200 \$</u>



## Ville de **PINCOORT**

**Surplus (déficit) de l'exercice** **1 571 100 \$**

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Financement**

Remboursement de la dette à long terme (1 963 800 \$)

**Affectations**

Activités d'investissement (50 400 \$)

Surplus accumulé affecté 549 000 \$

Réserves financières et fonds réservés (105 900 \$)

392 700 \$

**Surplus (déficit) de l'exercice à des fins budgétaires** **Ø**

2007-12-461 SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2008-2009-2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2008-2009-2010, tel que déposé, comportant dix-sept (17) projets et formant un total de 19 510 350 \$.

2007-12-462 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 789 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2008

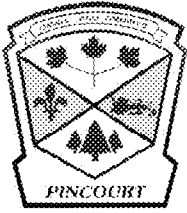
PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 789, d'adopter le règlement numéro 789 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2008.

2007-12-463 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 790 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2008

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 790, d'adopter le règlement numéro 790 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2008.



## Ville de **PINCOURT**

2007-12-464

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 791 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 791, d'adopter le règlement numéro 791 – règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2008.

2007-12-465

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2008 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2008 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

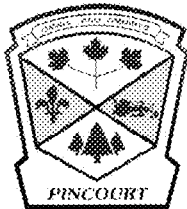
Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 577A-2008, d'adopter le règlement numéro 577A-2008 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2007-12-466

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2008 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2008 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 577E-2008, d'adopter le règlement numéro 577E-2008 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



## Ville de **PINCOORT**

### PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 10.

2007-12-467

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2007

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, de lever la séance spéciale du 12 décembre 2007.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE